



COMPTE RENDU

REUNION DU BUREAU SYNDICAL

10 juillet 2018 – 14H - Incheville

Annexes : 3

Etaients présents :

| Titre, Prénom, Nom | Fonctions et qualités | Présent (P) – Absent excusé (AE) |
|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Laurent Jacques | Président du Syndicat Mixte | P |
| Monsieur Claude Vialaret | Vice-président du Syndicat Mixte | P |
| Monsieur Yves Derrien | Vice-président du Syndicat Mixte | P |
| Monsieur Jack Bacouël | Vice-président du Syndicat Mixte | A |

Accompagnement technique : Catherine Fermaut

Pour faire suite à la dernière réunion du Bureau, les points suivants sont abordés :

1/ Etat d'avancement des actions en cours

1.1 Compte rendu de la rencontre avec M Arnoux.

Monsieur Le Président a rencontré Monsieur Arnoux vendredi 15 juin dernier et donne connaissance aux membres du Bureau des grandes lignes de leurs échanges.

Il explique qu'il a abordé avec lui la question des locaux : il proposerait des locaux au niveau du Manoir (à l'étage).

Monsieur Claude Vialaret explique que si les locaux sont dans la tour, il y a un problème d'accessibilité.

Monsieur le Président ira visiter les locaux. Il faudrait essayer de résoudre le problème en septembre. D'autres alternatives immobilières doivent être recherchées et transmises.

Concernant le fonctionnement du Pays, Monsieur Arnoux a été ouvert à la discussion, mais il reste très bloqué par le fait de procéder au changement des statuts. Pour lui, cela va trop vite, et les communes du secteur ne comprendraient pas le fait de changer les statuts. De son point de vue, il faut surtout redémarrer et finir le SCOT, avant toute chose.

Monsieur le Président lui a expliqué que pour le SCOT, le bureau d'étude est en cours d'actualisation. Le nécessaire sera fait au plus vite, sachant néanmoins que le bureau d'étude n'est pas très diligent pour la transmission des documents. Cela étant, au moment où le SCOT devait être programmé dans leur charge de travail c'est la collectivité qui n'a pas été très active. Tout cela devrait rentrer en ordre prochainement.

La réunion prévue en juillet n'est plus d'actualité, puisqu'on n'aura pas assez d'information sur le SCOT. La réunion sera repoussée selon le planning prévisionnel (qui est acté un peu plus loin lors de la réunion)

Sur le règlement intérieur, Monsieur le Président rappelle qu'il y a 6 mois à compter de l'élection pour le faire. Donc il faut s'en charger, et l'inscrire à l'ordre du jour du comité syndical de septembre.

Il est rappelé que toutes ces évolutions se tiennent : La mise à jour des statuts est nécessaire pour la constitution du conseil de développement, qui lui-même est indispensable dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCOT.

Monsieur Yves Derrien pense qu'il faut travailler au plus vite sur un projet de statuts qui aurait pour but la mise en conformité légale, et sans d'autres changements majeurs.

Monsieur Claude Vialaret explique qu'il faut bien rappeler qu'il y avait des statuts avant, et qu'il faut les mettre à jour, pour les raisons évoquées ci-dessus. En expliquant bien, tout le monde pourra le comprendre.

Monsieur le Président dit qu'il conviendra d'insister sur le fait que sans modification de statuts, pas de conseil de développement, et donc pas possible de faire aboutir l'élaboration du SCOT.

Monsieur Claude Vialaret insiste sur le fait que sans statut, sans règlement intérieur à jour, on n'existe pas. Un retard certain a été pris, il faut tout expliquer et rattraper ce retard.

Monsieur le Président partage ce point de vue, il faut expliquer la méthode, travailler en toute transparence, et ne pas perdre de vue l'objectif initial fixé à savoir : terminer le SCOT.

Monsieur le Président de conclure que Monsieur Arnoux n'est pas totalement fermé mais à moitié. Il reste persuadé que le PETR peut fonctionner si on associe le maximum de monde, notamment associatif. Il a sûrement une vision très imprégnée de son investissement au sein de l'ancien Conseil de Développement du Pays.

1.2 Etude de faisabilité « verrerie Denin » à Nesle Normandeuse

Monsieur le Président confirme qu'il a, conformément à la décision du Bureau, adressé, en date du 18 juin dernier, un courrier à Monsieur le Président de la CCIAB pour :

- connaître sa position concernant la reprise ou non des engagements du PETR à passer en phase opérationnelle
- lui demander son avis sur le financement (plan de co-financement à réviser) des sommes déjà engagées selon les orientations du bureau ainsi que sa position concernant le reliquat et le besoin d'études complémentaires.

Aucune réponse ne lui est parvenue pour le moment.

Monsieur le Président questionne Monsieur Claude Vialaret, seul représentant de la CCIAB présent, afin de savoir s'il a eu connaissance de cette démarche et en lui demandant de bien vouloir relancer le président de la CCIAB afin qu'une réponse lui parvienne.

Monsieur Claude Vialaret confirme que la demande a bien été évoquée en Bureau. Il explique qu'il y a un problème concernant la formalisation de la délibération de Blangy.

Monsieur le Président propose de contacter les présidents Roussel et Brière pour les rencontrer et discuter du projet de Nesle.

Les dates seront demandées par mail, afin d'organiser la discussion. Une copie du courrier sera jointe et les membres du bureau syndical seront également en copie de cette demande.

Monsieur le Président rappelle que selon les orientations définies, et après réception des délibérations correspondantes, il prendra également contact avec l'EPFN pour organiser un nouveau comité de pilotage à la rentrée.

1.3 Etat d'avancement du SCOT.

Une mise en demeure sous quinzaine a été notifiée le 21 juin dernier, au bureau d'études afin de pouvoir disposer rapidement de l'ensemble des éléments qui font défaut pour la réalisation des formalités d'opposabilité du PADD approuvé en comité syndical.

Une partie seulement des documents a été adressée par le bureau d'étude, Monsieur Herbach est relancé tous les jours... afin que l'actualisation puisse être achevée et que les documents soient transmis.

Monsieur le Président explique l'organisation à venir et les objectifs en terme de timing.

Ceux-ci sont bien entendu fonction de la diligence du bureau d'Etude, et de la capacité à tenir les échéances qu'il présente :

- 1/ Travail d'analyse en juillet, avec un point d'étape administratif semaine 31.
- 2/ Finalisation d'une note d'analyse raisonnée
 - pour les techniciens : échéance semaine 36
 - pour le Bureau syndical : réunion septembre 2018 (date à fixer) **mardi 11 septembre 14H Incheville**
- 3/ Sur la base de ces discussions : formalisation des modifications stratégiques à opérer sur le document en concertation avec le bureau d'étude.
Conseil syndical : mercredi 26 septembre à 17H30
- 4/ Prévoir pour Monsieur le Président et les techniciens, une réunion avec les responsables des DDTM (76 et 80): mi septembre / début octobre (date à fixer) **dates prévisionnelles à définir : 25 septembre, ou 2 ou 3 octobre en journée** - *Dates complémentaires proposées depuis la réunion*
- 5/ Prévoir une réunion de la conférence des maires (Maires + Président EPCI) : fin septembre (semaine 40) : présentation du projet de SCOT et autres sujets à mettre à l'ordre du jour (date à fixer). **Samedi matin 13 octobre 9H30**
Proposition de lieu : salle des fêtes de Gamaches ou salle des fêtes de Blangy (si possibilité d'organiser un mode conférence)
- 6/ Réunion des personnes publiques associées : date à fixer dès que possible dans le courant de la semaine 42 (mi-octobre). **16 octobre journée 10H ou 14H**

Il est nécessaire d'anticiper sur la date afin de permettre la présence d'un maximum d'organismes (longue liste d'organismes à associer).

Proposition de lieu : **salle Alain Longuent à Eu** (mode conférence possible)

7/ Selon les conclusions de cette réunion et les modifications à intégrer, arrêt projet lors du comité syndical de novembre ou décembre 2018 (date à fixer)

8/ Mise à l'enquête publique du projet arrêté : 3 mois pour les personnes publiques associées + 1 mois de mise à jour du dossier + 3 mois pour les particuliers et collectivités : cela nous amène au mieux à juillet 2019.

9/ bilan de la concertation et approbation du SCOT : début août 2019

10/ formalités d'opposabilité : septembre 2019.

1.4 Contractualisation

Contact a été repris avec la région HDF afin de tenter d'inscrire pour la programmation 2019, une demande de financement au titre de la PRADET pour le financement au moins d'un poste en ingénierie de projet pour le Pays. Une réunion technique sera organisée en octobre prochain afin d'analyser la faisabilité d'inscrire un poste en co-financement dans ce cadre.

La capacité du Pays a travaillé la contractualisation (Etat, Europe etc.) est aussi fonction de l'évolution des statuts, et de sa capacité à se doter d'une ingénierie.

1.5 Site Internet

La carte a été mise à jour. Un devis sera demandé après accord sur la modification des contenus.

Il n'est pas nécessaire de modifier l'esthétique du site. Une proposition de nouveaux contenus sera transmise pour validation lors de la prochaine réunion du Bureau Syndical

2/ **Projet de nouveaux statuts**

Le Bureau avait décidé de confier une mission technique afin qu'une ébauche de projet de statuts soit mis par écrit, transmis par mail aux membres du bureau, puis étudié ensemble et validé à la faveur de la prochaine réunion du Bureau Syndical.

Un document de travail a été adressé aux membres du Bureau sur la base duquel Monsieur le Président propose de travailler.

Les membres du bureau procèdent collégialement à une lecture du projet de statuts afin de finaliser une version projet. Beaucoup d'éléments sont des reprises d'ordre légal. Il est pris acte de quelques modifications ou précisions lors de la réunion, lesquelles sont retranscrites dans le projet **annexé au présent compte rendu**.

Ce projet de statuts validé par le Bureau Syndical sera en suite transmis en vue de validation au Comité Syndical.

3/ **Projet de règlement intérieur**

Monsieur le président rappelle qu'il est également nécessaire dans les 6 mois suivants l'élection de la gouvernance de mettre en place le règlement intérieur du Comité Syndical, soit au plus tard pour le 3 octobre prochain.

Une trame pour l'établissement du règlement intérieur a été adressé aux membres. Les membres du bureau syndical conviennent en séance des grandes lignes à reprendre dans le document, l'idée étant de rester dans l'esprit du précédent règlement intérieur.

Une version adaptée tenant compte également de l'ancien règlement intérieur applicable est proposée, pour validation des membres du bureau, en **annexe au présent compte rendu**.

AGENDA

Prochaine réunion du bureau syndical : mardi 11 septembre à 14H à Incheville

Prochaine réunion du comité Syndical : Mercredi 26 septembre à 18H, Blangy-sur-Bresle (siège)